



# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### **1 Intitulé du projet**

Aménagements de voirie en vue d'insérer de nouveaux couloirs bus-vélo, et aménagements cyclables de la Voie Lyonnaise 4N et de la Voie Lyonnaise 5 Ouest, à Lyon (9ème arrondissement) sur la rue Mouillard, la rue de Bourgogne, la rue de la Corderie, le carrefour des Monts d'or, la rue Roquette, la place Valmy, la rue Berthet, la rue du Bourbonnais, et la rue du Souvenir.

### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

#### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

#### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Métropole de Lyon

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 0 4 6 7 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Sacco

Cécile

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.c Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.	Le projet consiste en des aménagements de voiries visant notamment l'insertion de couloirs bus-vélo et d'aménagements cyclables de type piste cyclable. Le linéaire d'aménagement est d'environ 2,8 km.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à créer des nouveaux couloirs bus sur la rue de Bourgogne et des aménagements cyclables (Voies Lyonnaises 4 et 5) sur le secteur de Vaise à Lyon 9. Ce projet a notamment été concerté avec le Sytral dans le but d'améliorer fortement la performance des bus C6 et C14 sur la rue de Bourgogne.

La piste cyclable VL4N sur le secteur débute à l'intersection de la rue Mouillard et de l'Avenue du 25ème RTS. Elle emprunte la Rue Mouillard pour ensuite passer par le foncier SNCF en longeant les abords du BPNL jusqu'au carrefour Saint Simon. L'aménagement se poursuit sur la Rue de Bourgogne entre le Carrefour Saint-Simon jusqu'au carrefour avec la Rue du 24 Mars.

Deux couloirs bus-vélo sont alors créés sur la rue de Bourgogne, dans le sens S-N entre la rue de la Corderie et la rue du 24 mars, et en N-S entre la rue Tissot et la rue Nérard. La VL4N se prolonge sur la rue de la Corderie.

La voie lyonnaise 5 qui débute sur le carrefour des Monts d'Or vient rejoindre le giratoire de Valmy en passant par la Rue Roquette, vers le sud sur la Rue Berthet, puis à l'Ouest sur la rue du Bourbonnais en vélorue, et la rue du Souvenir en vélorue également. Sur le Carrefour des Monts d'Or, les VL 4 et 5 font une jonction avec la VL 3.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- Améliorer et fiabiliser la desserte en transport en commun, notamment sur la rue de Bourgogne
- Offrir un espace public favorable à la pratique de tous les modes actifs (piétons et vélos notamment),
- Végétaliser l'espace public, nécessaire afin de pouvoir lutter contre les îlots de chaleur urbain.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase de travaux, le projet portera sur :

- les réseaux : assainissement, éclairage public, signalisation lumineuse tricolore
- la voirie : pose de bordure, reprise de revêtement de surface, insertion d'aménagements cyclables, aménagement de traversées piétonnes et d'arrêts de transport en commun
- les espaces verts : plantation d'arbres d'alignement dans des espaces verts aujourd'hui non plantés, décroustage d'espaces en enrobés, apport de terre végétale et plantations d'arbres, d'arbustes ou de vivaces.

Aucun arbre ne sera abattu, et environ 20 arbres seront plantés.

Les accès riverains seront maintenus pendant la durée des travaux. La circulation des bus sera maintenue sur la rue de Bourgogne et la rue Mouillard.

Le plan de circulation des véhicules légers, notamment la mise en oeuvre du couloir bus N-S sur la rue de Bourgogne et la mise en sens unique de la rue de la corderie, pourra être mis en oeuvre dès le début des travaux. Les travaux pourront également nécessiter la mise en place d'alternats ou de sens uniques. Des fermetures ponctuelles, des déviations seront mises en place et un plan de communication riverains sera mis en oeuvre.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet sera conçu de sorte à apaiser au maximum la circulation.

Les largeurs de chaussée, les carrefours seront adaptées en fonction de cet objectif, et certaines voies de pré-sélection en approche de carrefours seront supprimées (des études de circulation ont été menées et montrent que le nombre de voies de circulation peut être diminué sans créer de congestion ni de report de trafic sur d'autres voiries). Le projet veille, de plus, à améliorer l'efficacité des transports en commun.

Les voiries seront dotées d'aménagements cyclables. Les travaux permettront également d'offrir des espaces plus confortables pour les piétons (trottoirs plus larges, accessibilité PMR, traversées piétonnes, etc.). En ce sens, un traitement spécifique des cheminements piétons et cycles en traversées de voie routière sera réalisé.

Ainsi, le projet permettra de favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en encourageant l'utilisation des transports en commun (lignes C6 et C14 notamment), les déplacements cyclables et piétons.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Route à Grande Circulation et Itinéraire de Transports Exceptionnels : La rue de Bourgogne et la rue Mouillard sont des itinéraires RGC. Deux procédures sont prévues:

- Déclassement RGC de la rue de Bourgogne entre la rue du 24 mars et la place Valmy
- Dossier Route à Grande Circulation pour la modification de voirie de la rue Mouillard et de la rue de Bourgogne entre la rue St-Simon et la rue du 24 mars.

Concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme réalisée au T1 2024

Déclaration préalable (Monuments historique au niveau du carrefour des Monts d'or) : déposée en janvier 2025

La DRAC n'a pas prescrit de diagnostic archéologique sur les emprises du projet.

---

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Longueur couloirs bus-vélo et aménagements cyclables	2 810 ml
- Surface aménagée	22630 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 4 ° 4 8 ' 0 2 " 9 Lat. : 4 5 ° 4 7 ' 0 0 " 8

Point de d'arrivée : Long. : 0 4 ° 7 9 ' 5 6 " 1 Lat. : 4 5 ° 7 7 ' 5 8 " 6

##### Communes traversées :

Lyon 9ème

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H de la Métropole de Lyon : zones USP et UCe3, URm, UEi

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la Métropole de Lyon (2021-2024) a été approuvé par délibération du conseil métropolitain n°2021-0849 du 13 décembre 2021.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone de présomption de prescription archéologique Rhône 69 et dans une zone de protection au titre des abords de monuments historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans l'emprise d'une zone humide mais à proximité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone de sismicité faible où aucun plan de prévention n'est prescrit. La commune de Lyon se situe dans le PPRI "Lyon-Villeurbanne" approuvé le 2 mars 2009.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 2 mars 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites suivants sont identifiés site pollué ou potentiellement pollué : 60 RUE DE BOURGOGNE SNCF Technicentre de Lyon - UP de Vaise SSP0011550
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS (AtlaSanté), le projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'engendra pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. En phase chantier les prélèvements d'eau se feront sur le réseau AEP de la métropole ou via des citernes de chantier
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif est d'avoir un nivellement projeté équivalent au niveau actuel. Le projet impliquera des démolitions de voiries, trottoirs etc. Les matériaux excédentaires seront au maximum valorisés en tant que déchets dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enrobés et bordures seront composés en tout ou partie de ressources naturelles du sol ou du sous-sol : dérivés pétroliers, roche (granulats, bordures).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enrobés et bordures seront composés en tout ou partie de ressources naturelles du sol ou du sous-sol : dérivés pétroliers, roches (granulats, bordures)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet ne nécessitera pas de consommation en eau potable, ni de traitement des eaux usées. Les rejets se feront dans les réseaux existants, comme c'est le cas aujourd'hui. Ainsi, le projet est en adéquation avec les équipements existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en majeure partie sur des sols imperméables. Certaines sections possèdent des alignements d'arbres et d'autres non. Des arbres d'alignement et des bandes plantées viendront compléter les plantations existantes améliorant la continuité de la trame végétale et les conditions de vie pour la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements se feront exclusivement sur des voiries déjà existantes dans des zones déjà urbanisées. Des bandes plantées seront créées dans ces zones.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lyon est couverte par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondations (PPRI) de "Lyon-Villeurbanne" approuvé le 2 mars 2009 pour Lyon. Le projet n'engendra pas de modifications significatives du nivellement et des conditions de ruissellement. Le projet se trouve dans une zone sismique faible.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la requalification de voiries existantes, non susceptible d'engendrer un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendra pas de trafic supplémentaire en phase d'exploitation. Il va dans le sens d'un apaisement des circulations et favorise les déplacements mode-doux et transports en commun. Il vise également à réduire le trafic routier. Voir l'annexe volontaire n°1. Néanmoins, la phase chantier sera susceptible de générer des trafics poids-lourds de manière ponctuelle et temporaire.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à un aménagement cyclable permettant également l'amélioration des conditions de déplacement des piétons et d'apaiser les circulations routière.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'apaisement des circulations va dans le sens d'une réduction des nuisances sonores liées au trafic automobile. En phase chantier, le projet sera source de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux peuvent générer des odeurs et des nuisances olfactives. Celles-ci restent cependant limitées dans le temps et dans l'espace.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va donc dans le sens de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, et donc de pouvoir réduire les odeurs issues de la consommation de carburant.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins de chantier généreront ponctuellement des vibrations. L'incidence reste très faible car les vibrations ne se propagent qu'à faible distance et seront limitées dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation : pas de vibrations issues du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront réalisés en période diurne. En phase d'exploitation, le projet prévoit un éclairage des zones aujourd'hui non éclairées (450m, le long de BPNL sur le foncier SNCF)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éclairages projetés prévus seront éteints en horaires de nuit, et auront des températures de couleur adaptées à la petite faune locale
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides susceptibles d'être engendrés par le projet proviennent des eaux pluviales (eaux de ruissellement).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à créer des espaces perméables (noues) permettant d'infiltrer les eaux pluviales

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent ne sera généré par le projet en dehors des eaux pluviales issues du ruissellement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des déchets seront générés lors de la phase de chantier. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. La valorisation et la réutilisation des matériaux seront favorisées. Les déchets non réutilisables seront envoyés dans les filières agréées pour les déchets non dangereux, inertes et dangereux. En phase d'exploitation, le projet n'engendre pas de production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux. Les voiries seront entretenues par les services de la Métropole de Lyon.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet passe au sein d'un périmètre de protection au titre des monuments historiques. Nous porterons de ce fait une attention particulière aux aménagements paysagers.  Le site se situe dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Des échanges avec la DRAC sont programmés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagement se font dans une zone urbanisée. Le projet permettra de faciliter les déplacements piétons et vélos par la création de trottoirs et d'aménagements cyclables confortables.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le présent projet est constitué de la création de 2 couloirs bus-vélo et d'aménagement cyclables (VL4 et VL5), intégralement insérés en milieu fortement urbanisé en lieu et place d'espaces actuellement dévolus à la voirie. Le tronçon précédent de la Voie Lyonnaise 4 a fait l'objet d'une saisine spécifique, ainsi que la voie lyonnaise 3, sur le quai Jayr.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce stade, le projet n'a pas fait l'objet d'évaluations des incidences sur l'environnement au titre d'autres législations applicables.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est construit pour avoir des conséquences positives pour l'environnement et le cadre de vie des usagers. En effet, le projet vise à rendre les voies réaménagées plus urbaines et moins routières, tout en améliorant les transports en commun. L'apaisement des circulations permettra de réduire le trafic et le bruit engendré par le trafic. La réalisation de couloirs-bus permet d'améliorer fortement la performance et donc l'attractivité de plusieurs lignes de bus structurantes. La réalisation d'aménagements dédiés aux modes actifs permettra de favoriser les déplacements piétons et cycles sur des axes aujourd'hui très peu favorables à ceux-ci. Probablement que cela incitera certains à délaisser la voiture pour les transports en commune, la marche ou le vélo, et donc à réduire la pollution en ville.

Par ailleurs, la mise en œuvre de plantations hautes et basses viendra améliorer la qualité paysagère globale et viendra lutter contre les îlots de chaleur urbains. La conception du projet intègre également une optimisation des surfaces et bordures à reprendre.

En phase travaux, le marché prévoit une limitation des nuisances (dans les CCTP, et suivi sur le terrain par le MOE), l'intégration d'une clause de progrès environnementale, mesures de protection des végétaux, de terrassement et suivi des terres (registre de suivi hebdomadaire des terres excavées et des terres livrées), réutilisation des bordures, utilisation de matériaux recyclés ..

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans un environnement urbain. Il va dans le sens d'une amélioration globale du cadre de vie et de l'environnement avec un apaisement des circulations permettant une réduction des nuisances sonores, l'amélioration de la performance des lignes de bus, la création de cheminements modes actifs confortables ainsi que de nouvelles plantations. La qualité de vie urbaine en sera donc améliorée.

Les impacts engendrés par le projet ont été réduits au maximum : les coupes d'arbres ont été évitées lors de la conception. Les impacts sont largement compensés par les bénéfiques : développement transport en commun et modes actifs, désimperméabilisation, etc

Pour ces raisons, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe volontaire n°1: Plan de circulation actuel, analyse des mobilités aujourd'hui à Vaise, plan de Mobilités à Vaise pour 2026, et impacts sur le trafic automobile	<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Sacco

Prénom Cécile

Qualité du signataire Directrice adjointe

À Lyon

Fait le 11/02/2025

Signature du (des) demandeur(s)



